

Commune de CHEVAIGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 16 Mai 2023

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Qui ont pris part au vote
18	14	17

Vote
A la majorité
<u>Pour</u> : 16
Contre : 1 (Madame BACHMMAN-DOULAIN Ruth)
Abstention : 0

L'an 2023, le 16 Mai à 20 heures 15 minutes, le Conseil municipal de la Commune de CHEVAIGNÉ s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de VINCENT Sandrine, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 11/05/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 11/05/2023.

Présents : Madame VINCENT Sandrine, Maire, Madame BACHMANN – DOULAIN Ruth (à compter de 20h21), Madame BUHOT Caroline, Monsieur CLÉVÉDY Yannick, Madame DANET Evelyne, Madame DARTOIS Katiana, Monsieur DESBROUSSES Jérôme, Monsieur DROUET Nicolas (à compter de 20h17), Monsieur FIGUEIREDO Nicolas, Monsieur GENDRON David, Madame GUEZENEC Anne, Madame GUIMONT Hélène, Monsieur LE DANFF Alain, Monsieur RIDARD Guillaume.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés ayant donné procuration : Monsieur FLAMENT Patrick (donne pouvoir à Monsieur DROUET Nicolas), Madame LEMPÉRIÈRE Ghislaine (donne pouvoir à Madame VINCENT Sandrine), Madame RIAUX Édith (donne pouvoir à Madame BUHOT Caroline)

Absent : Monsieur CADIEU Marcel.

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur GENDRON David (Article L 2121-15 du CGCT).

004 - Finances - Vote des tarifs du restaurant municipal pour 2023/2024

Rapporteur : Monsieur DESBROUSSES Jérôme, Adjoint

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 qui abroge l'encadrement des prix,

Vu la réunion de la Commission des Finances qui s'est tenue le 11 mai 2023,

Considérant qu'un barème différencié en fonction du quotient familial a été adopté depuis 2001.

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants pour les repas servis par le restaurant municipal à compter du 1^{er} septembre 2023 :

TRANCHE	Subvention Municipale 2022/2023	Rappel des tarifs 2022/2023	Subvention Municipale proposée 2023/2024	Tarifs proposés pour 2023/2024
A	64 %	2,76 €	64 %	2,80 €

République Française

B	55 %	3,46 €	55 %	3,50 €
C	50 %	3,84 €	50 %	3,89 €
D	45 %	4,22 €	45 %	4,28 €
E	40 %	4,61 €	40 %	4,67 €
F	35 %	4,99 €	35 %	5,06 €
G	30 %	5,38 €	30 %	5,45 €
H (non résidents)	0 %	7,68 €	0 %	7,78 €

Repas « Adultes »

Il est proposé au Conseil municipal de porter ce tarif à 7,78 € à compter du 1^{er} septembre 2023. Un tarif de 6,40 € sera appliqué aux enseignants bénéficiant d'une subvention de leur Ministère. Pour information, le montant de la subvention du Ministère de l'Éducation Nationale est de 1,38 € par repas servi (taux au 1^{er} septembre 2022).

Il est proposé d'instaurer une subvention de 50 % en faveur des personnels et élus communaux, les personnels des associations (ACSE 175, Ille et Développement) effectuant des travaux pour le compte de la Commune. Ces repas seraient facturés au prix de 3,89 €.

Madame le Maire précise que ce taux de 50 % est proposé car il correspond à la participation de l'employeur pour le recours aux chèques déjeuner.

Madame BACHMANN-DOULAIN sollicite une subvention plus importante pour les familles en tranche A.

Monsieur DESBROUSSES indique que la commission a étudié de passer le subventionnement à 65 % pour la tranche A et, après débat, a proposé de maintenir le subventionnement en pourcentage.

Madame DARTOIS rappelle que d'autres leviers existent pour aider les familles, le CCAS notamment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte les nouveaux tarifs de la restauration, à compter du 1^{er} septembre 2023, tels que proposés dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré à CHEVAIGNÉ, le Mardi 16 Mai 2023.

Pour extrait conforme :
Le Maire,
Sandrine VINCENT

